

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e



Michel Billout

Sénateur
de la
Seine-et-Marne

Monsieur Xavier Bertrand

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la
Santé
127 rue de Grenelle
75700 PARIS

Paris, le 7 novembre 2011

Membre
de la Commission
des Affaires
étrangères,
de la Défense et des
Forces armées

Vice-président
de la Commission
des Affaires Européennes

Monsieur le ministre

A plusieurs reprises, en février, en avril puis en septembre 2011 je vous ai demandé une rencontre avec les membres du comité de soutien de l'hôpital de Lagny afin de vous alerter sur la situation du service de radiothérapie publique, dont la fermeture a été décidée par l'ARS, au profit de celui de la clinique privée de St Faron.

A cette demande de rendez-vous, vous m'avez fait répondre le 7 octobre dernier par votre directeur de cabinet que vous n'aviez pas le temps de nous recevoir tout en me redirigeant vers les services de l'ARS.

Tout d'abord, je peux, bien évidemment, comprendre vos contraintes d'agenda mais je peux également m'étonner que celles-ci vous aient empêcher de me recevoir depuis maintenant plus de six mois.

En second lieu, je vous ai informé dans mon courrier en date du 12 septembre dernier que j'avais déjà rencontré des membres du cabinet de Monsieur Claude Evin à ce sujet. Je vous ai donc sollicité en tant que ministre de la santé.

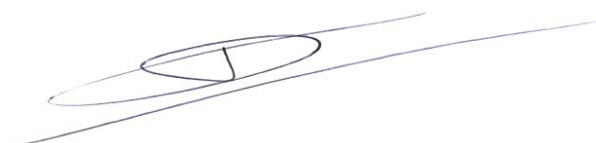
Pour mémoire, votre directeur de cabinet me renvoie vers l'ARS qui a pris un arrêté de non-conformité à l'encontre du centre de radiothérapie de Lagny au prétexte qu'il lui manquerait 40 patients par an pour atteindre le seuil des 600 patients, seuil qui, je le rappelle, ne s'appuie sur aucun argument scientifique.

Pourtant, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui vient de se déplacer pour sa visite annuelle sur le site de LAGNY, a rendu un rapport tout à fait favorable à la poursuite de l'activité du centre. Il y a là un paradoxe troublant sur lequel nous attendons, avec les membres du collectif de soutien de l'hôpital, que votre ministère prenne position. Le choix de fermeture pour non-conformité de l'ARS semble infondé et reste très largement dénoncé par les usagers, les professionnels de santé et les élus locaux.

Cette décision de fermeture n'est ni acceptable ni envisageable, et risque d'entraîner, en cas de fermeture rapide de ce service, outre la disparition totale du service public de radiothérapie en Seine et Marne, un manque de capacité d'accueil des patients concernés et donc un caractère de fait de « non-assistance à personne en danger » par la puissance publique.

Dans ces conditions, Monsieur le ministre, je réitère ma demande de rendez-vous, celui-ci impliquant une forme de moratoire évident sur le processus engagé par l'ARS.

Vous remerciant une nouvelle fois de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized oval shape with a vertical line through it, followed by a long horizontal stroke.